

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

174x21

MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF, DE SIGNALISATION TRICOLERE ET DE FIBRE OPTIQUE

Madame la Conseillère déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée pour la réalisation des travaux de rénovation et de maintenance des installations d'éclairage public et sportif, de signalisation tricolore et de fibre optique .

L'accord-cadre avec minimum de 140 k€ HT et maximum de 710 k€ HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2021 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission MAPA, réunie le 28 Juin 2021 après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres a émis un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à « EURL LUMILEC » pour un montant annuel maximum HT de 710 k€.

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise M.le Maire à signer et à exécuter le marché avec l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé,

- AUTORISE le Maire à signer le marché

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI